



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Rapport sur le préavis n° 04/05-2024 - section des finances
Adoption de la gestion et des comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Jeunesse à St-Prex en 2023

La Commission de gestion, nommée par le Conseil, est composée de Mmes Sylvie Perreten, Christie Piquerez, Barbara Pous et Thereza Soares Hungria, ainsi que de MM Yves Chevillat, Marc-Antoine Siegwart et Pierre Enderlin (Président).

La Commission s'est réunie en plénière ou en sous-commissions à 13 reprises au moins. Comme lors de la précédente législature, deux commissions ont été chargées d'étudier ce préavis, ceci en respect des articles 40 et 41 du règlement du Conseil communal. La Commission de gestion s'est donc penchée sur la gestion du sujet en titre, laissant à la Commission des finances le soin de s'occuper de l'examen des comptes 2023.

Le présent rapport comporte les chapitres suivants, décidés après débat par la commission :

1. Préambule
2. Appréciation générale
3. Fil conducteur
4. Offre de garde
5. Offre pour les besoins particuliers
6. Le soutien scolaire
7. Le transport / La mobilité
8. Les questions d'intégration
9. Les activités extra-scolaires / Vacances / Loisirs
10. Les prix / Les finances / Les subventions
11. La communication / La promotion
12. La prévention / La sécurité
13. La visite des biens communaux
14. Les observations et recommandations
15. Le suivi des observations et recommandations de la dernière commission de gestion 2022.
16. Les conclusions

1. PREAMBULE

Lors des premières séances, qui se sont tenues fin 2023, la Commission a évoqué de nombreux sujets, plus traditionnels, liés aux aspects structurels ou administratifs de notre gestion communale. Nous pensons, par exemple, à la piscine, à l'installation de panneaux solaires, et au chantier de l'horloge. Toutefois, parmi les sujets apparus dans cet inventaire, un élément a pris force, d'abord celui de la garde de la petite enfance, qui comme chacun s'en souvient avait fait l'objet d'interventions et de questions au sein de notre Conseil, mais également celui de déprédations imputées à des jeunes et provoquant force commentaires. Dès lors, peu à peu, le sujet plus général de **la jeunesse** s'est imposé.

Il est apparu en effet que ce sujet, plutôt intangible au premier abord, comportait une faible visibilité à la fois pour la population et pour les membres de la Commission, et suscitait plein de questions et de préoccupations. Alors que notre monde, nos sociétés, notre commune connaissent une époque de changements, de risques, de possibilités bien sûr, le sujet de la jeunesse, sous l'angle du présent, du passé, et du futur, nous a semblé constituer un élément de réflexion bien digne d'un rapport.

C'est avec cette conviction que nous nous sommes donc lancés dans ce travail avec à la fois enthousiasme et étonnement, parfois inquiétude, tant il est vaste et comporte des difficultés être synthétisé, rendu lisible, décrit et appréhendé au mieux. Il s'agit en effet d'en faire un sujet porteur de réflexion, de choix, de prolongements que nous espérons les plus concrets possible dans le cadre de notre activité politique et communale.

Il faut encore évoquer le fait que le sujet de la jeunesse ne peut, à notre sens, être le reflet simpliste d'une énumération, d'une collection de données, même si ces aspects offrent des repères utiles. Il s'agit d'un sujet qui engage, un sujet à conséquences, à la fois plein de préoccupations, d'inconnues et d'émotions. En ce sens aussi, il nous est apparu qu'il était aujourd'hui de la plus grande importance de le poser au centre de notre rapport de gestion et, par conséquent, de notre Conseil.

Nous ne saurions terminer ce préambule sans adresser nos remerciements à notre Municipalité. Nous avons perçu comme un "Ah..." de surprise lorsque le sujet a été communiqué. Mais, en même temps, un accueil curieux, intéressé, et d'entrée marqué par une reconnaissance de sa complexité et de son importance. Nous en voulons pour preuve que notre Municipalité a désigné d'emblée notre syndic Stéphane Porzi, comme notre correspondant et coordinateur pour aborder le sujet et le diffuser parmi les membres municipaux. Car à l'évidence, la jeunesse est la préoccupation de tous. Nous aimons nos enfants, nous aimons la jeunesse, lui accorder cette tribune nous semble à la fois opportun et nécessaire, et notre Municipalité par son accueil positif a montré qu'elle partageait cette vision et a permis une très bonne collaboration.

2. APPRECIATION GENERALE

Il est utile de révéler ici le sentiment général issu du travail important de la commission de gestion, livré pour la rédaction de ce rapport.

Alors que la jeunesse semblait un sujet connu de tous, le travail de prospection effectué révélait l'importance de se questionner de façon structurée et méthodique sur le sujet traité. A tous les niveaux, il est apparu que si la sensibilité au thème de la jeunesse est entière, il n'en demeure pas moins qu'une certaine opacité caractérise la perception que nous en avons. Il est indéniable que nos élus municipaux sont sensibles et agissent pour la jeunesse saint-preyarde. De nombreuses décisions le montrent, telles que le Festival Eren soutenu par la Municipalité, le souci de lier le soutien aux associations locales à leur effet sur le développement de la jeunesse, ou l'oreille attentive portée aux propositions et demandes issues de la jeunesse, comme dans le cas du *skate park*. On perçoit au parcours de tous ces sujets le désir, la volonté de relayer les initiatives de la jeunesse, comme une conscience d'un avenir à créer, comme le besoin d'investir pour rendre la jeunesse capable d'appréhender les défis de demain.

Mais en même temps, l'examen attentif de la prestation jeunesse au fil du temps, le regard porté vers la communication, le débat issu des nombreux contacts et échanges durant la création de ce rapport, tout indique qu'un constat peut être établi sans que l'on risque de se tromper : il est bien de voir de

façon claire et dirigée la question de la jeunesse. Il est temps de savoir ensemble pourquoi on mène des actions pour la jeunesse, quelles actions tangibles on doit mener et comment on doit les mener. Et cela avec une perception et une vision cohérentes et structurées, afin qu'il soit possible d'en débattre et de prendre des décisions en connaissance de cause.

Pourquoi ? Parce qu'il ne saurait être question d'investissements aujourd'hui sans considération de leur effet demain. Et parce que la jeunesse d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui, de même que la jeunesse de notre commune est croissante, diversifiée, et que ses besoins varient, oscillent entre ville et campagne, histoire et futur.

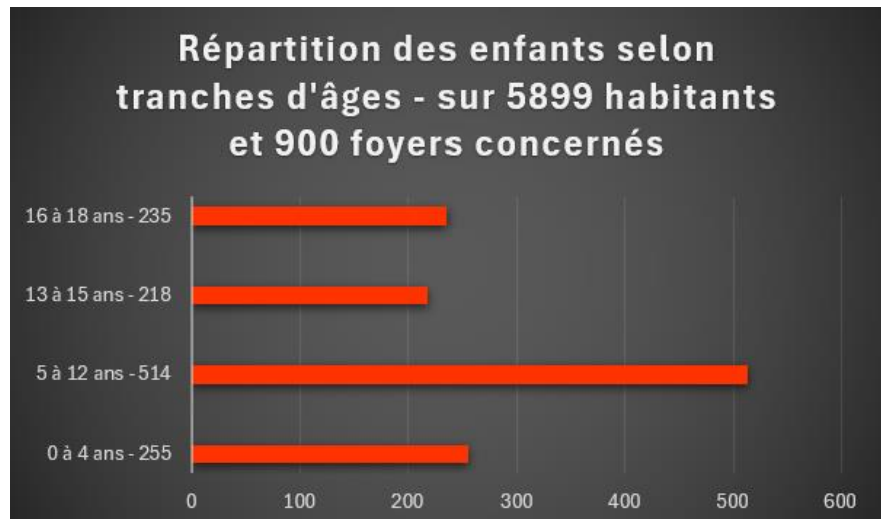
Enfin, et ce travail nous a amenés à le constater, toute notre démarche, toute notre activité et toute notre énergie ont abouti à un sujet fort, presque inattendu et pourtant tellement essentiel : les parents !

Nous en tiendrons compte également dans notre rapport.

3. FIL CONDUCTEUR

Nous nous sommes questionnés sur les besoins, les attentes, les solutions offertes de 0 à 18 ans. Puis nous avons subdivisé nos segments selon les tranches suivantes :

1. 0 à 4 ans
2. 5 à 12 ans
3. 13 à 15 ans
4. 16 à 18 ans



Nous avons examiné autant que possible les besoins et les nécessités liés à ces tranches d'âge. Nous avons constaté que les questions de Jeunesse sont assurément et complètement liées aux besoins et questionnements des parents. Agir pour la jeunesse c'est agir pour les parents, et vice-versa.

De sorte qu'il apparaît important de se questionner sur le rôle des parents dans le cadre de la préoccupation jeunesse, et sur leurs besoins pour jouer leur rôle efficient de parents.

4. OFFRE DE GARDE

Le point 502, page 40, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité donne les chiffres suivants pour l'enclassement à St-Prex au 1^{er} octobre 2023 :

502 Etablissements d'enseignement

502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)

480 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2023 dans les établissements primaires de Saint-Prex (1P à 8P) (482 en 2022).

502.02 Groupement secondaire

342 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2023 au secondaire à Saint-Prex (9S à 11S) (332 en 2022).

502.03 Dérogations d'enclassement

Aucun élève du groupement scolaire n'a de demande de dérogation d'enclassement (1 en 2022).
5 élèves domiciliés dans d'autres Communes sont enclassés dans notre groupement scolaire (4 en 2022).

Ces chiffres donnent une indication du nombre global d'enfants en âge de scolarité obligatoire.

Les structures d'accueil concernent une partie de ces enfants et de ces jeunes.

4.1. Bases légales pour les structures d'accueil de jour dans le Canton de Vaud.

De nombreuses structures d'accueil de jour existent dans le canton de Vaud. Ces structures diffèrent selon le type de missions précises et selon les classes d'âges des enfants concernés.

Les acteurs engagés dans le milieu de l'accueil de jour sont multiples : administrations publiques, entités et personnes privées, associations, fondations, établissement intercommunal, etc... Les structures se basent avant tout sur des lois et directives cantonales précises. **Toutefois, les responsabilités entre les acteurs principaux (l'Office Cantonal, les Communes et les établissements intercommunaux) diffèrent en fonction du type de structure.** L'offre de places, l'organisation, la gestion et la surveillance des structures sont parmi les responsabilités décisives.

Dans le Canton de Vaud, nous relevons l'existence des structures principales suivantes :

- **L'accueil collectif préscolaire**
- **L'accueil parascolaire primaire**
- **L'accueil collectif parascolaire secondaire**
- **L'accueil collectif mixte**
- **L'accueil familial de jour des enfants**
- **L'accueil spécialisé**

L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans)

L'Office Cantonal Vaudois de l'Accueil de Jour des Enfants (OFAJE) est l'autorité cantonale de surveillance de l'application des bases légales en matière d'accueil collectif de jour préscolaire. Il est aussi surtout chargé de délivrer les autorisations d'exploitation.

L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, dans une institution, plusieurs enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Il s'agit principalement des institutions connues sous la dénomination de crèches, garderies, nurseries, centres de vie enfantine (CVE), jardins d'enfants, haltes-jeux.

L'accueil parascolaire primaire (4 à 12 ans)

L'accueil parascolaire primaire permet d'accueillir régulièrement, à la journée, en dehors du temps scolaire, dans une institution, plusieurs enfants suivant un enseignement primaire (de la 1^{ère} à la 8^e année primaire). Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires. L'accueil comprend les déplacements entre l'établissement scolaire et l'institution d'accueil parascolaire primaire. Il s'agit principalement des institutions connues sous la dénomination d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE), et/ou d'accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

L'accueil parascolaire primaire peut être organisé et fonctionner en réseau.

L'accueil collectif parascolaire secondaire (12 ans et plus)

Les communes financent et organisent de manière indépendante un accueil collectif parascolaire secondaire surveillé. Elles peuvent sous leur responsabilité déléguer cette compétence, notamment à des associations sportives, culturelles ou à des organisations de jeunesse.

L'accueil collectif parascolaire secondaire permet d'accueillir régulièrement, à la pause de midi, plusieurs jeunes suivant un enseignement du degré secondaire I (de la 9^e à la 11^e année secondaire). La prestation peut être étendue à l'accueil de l'après-midi après l'école et à des périodes de vacances scolaires.

L'accueil collectif mixte

L'accueil collectif mixte comprend, dans des locaux différents, de l'accueil collectif préscolaire et parascolaire.

L'accueil familial de jour des enfants (0 à 12 ans)

L'accueil familial de jour permet la prise en charge d'enfants par toute personne qui accueille, dans son foyer, à la journée (à temps partiel ou à temps plein), et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, des enfants.

L'accueil spécialisé

Certains enfants ou jeunes requièrent des besoins particuliers. Leur prise en charge éducative est particulière principalement en raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience (art. 52 et 52a LAJE).

Le Département en charge de la pédagogie spécialisée peut subventionner l'encadrement nécessaire à l'accueil de ces enfants ou jeunes. Il fixe également la contribution financière qui peut être attendue de la part des personnes ayant l'obligation d'entretien des enfants ou des jeunes accueillis au sein des institutions reconnues.

But : Intégration précoce d'un enfant en situation de handicap

4.2. Situation de Saint-Prex dans le cadre du réseau de garde.

La commune de Saint-Prex fait partie du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) qui regroupe 34 communes du district de Morges pour un total d'environ 63'000 habitants. Le réseau AJEMA réunit des communes, des structures d'accueil, des entreprises de la région Morges-Aubonne et l'Association régionale pour l'accueil de la petite enfance (ARAE). Le réseau est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC). Sa création découle de la mise en œuvre de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

Le réseau AJEMA propose des places d'accueil préscolaire et parascolaire. L'offre est destinée à la population des communes membres de l'AJEMA, aux collaborateurs d'une entreprise affiliée ou à un réseau d'accueil partenaire.

Les communes et les entreprises se trouvant sur le territoire des 34 communes membres du réseau, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire adhèrent au Réseau AJEMA sur une base volontaire tout comme la structure de coordination de l'accueil de jour. Cela répond aux désirs des communes membres de s'unir pour mieux répondre aux besoins de la population en matière d'offre, tout en ayant une meilleure gestion des coûts.

4.3. Offre spécifique à Saint-Prex.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GARDE		AJEMA		APEMS	AREMS	APEMS - Devoirs surv.
		Association Le Cerf-Volant	Mamans de jour	Commune de St-Prex		
Préscolaire	0-4 ans	Quques sem. À 5 ans				
Parascolaire primaire	1P à 4P	4,5 à 10 ans				
Accueil familial de jour	0 à 12 ans	Quques sem. à 12 ans				
Parascolaire secondaire	5P à 8P			Accueil	Restauration	
Parascolaire secondaire	9P à 11P				Restauration ou Pic Nic	
Devoirs surveillés	3P à 8P					Lu - Ma - Je
Lieux d'accueil		Garderie - Scierie	Sous-Allens UAPE	Sous-Allens	Cherrat Sous-Allens	Cherrat
Capacité d'accueil		30	60	60	120	>50
	Matin		12			
Liste d'attente 31.12.2023			34	15	Non	Non

La commune de St-Prex est membre du réseau AJEMA sur une base volontaire.

Avec le réseau AJEMA, les organisations APEMS et AREMS, la couverture des besoins de garde va du préscolaire au parascolaire secondaire. L'Association Le Cerf-Volant organise et gère l'accueil préscolaire et parascolaire primaire, tandis que la commune organise et gère l'accueil parascolaire secondaire.

Le tableau ci-dessus récapitule l'offre et le manque éventuel de places. Il indique un déficit de places disponibles pour le préscolaire et le parascolaire secondaire. La commission a insisté sur la nécessité de remédier autant que possible à cette situation, dont on constate qu'elle perdure. La Municipalité est consciente de la situation et indique envisager des mesures pour y pallier.

Le réseau de mamans de jour, intégré au réseau AJEMA, compte 11 mamans de jour et couvre également la garde depuis le préscolaire jusqu'à l'accueil parascolaire secondaire. Par ailleurs, les enfants ont aussi la possibilité de fréquenter d'autres institutions de nature privée, telle à Saint-Prex La Malle aux Trésors qui accueille des enfants dès l'âge de 2,5 ans jusqu'à l'entrée scolaire.

Le parascolaire secondaire, organisé et géré par la commune, inclut l'accueil à Sous-Allens de la 5P à la 8P, ainsi que la restauration de la 9S jusqu'à la 11P située au Cherrat.

Des informations détaillées se trouvent sur la page du site internet de la commune en ce qui concerne les prestations APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) et AREMS (Accueil et Restauration pour Enfant en Milieu Scolaire) :

<https://www.saint-prex.ch/fr/educationculture/parascolaire/>

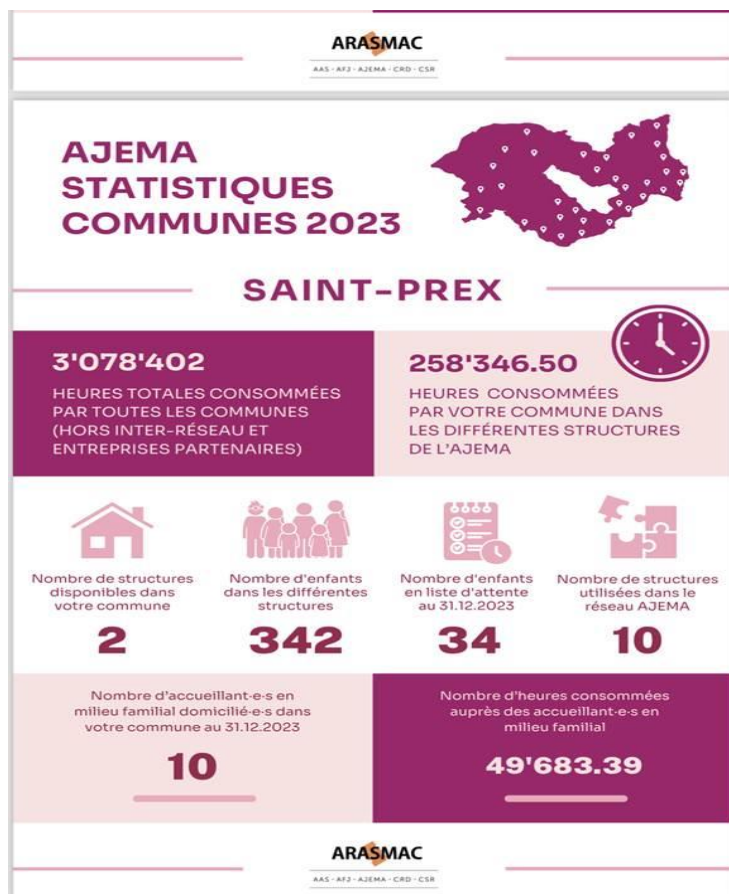
En ce qui concerne l'alimentation, les repas sont assurés par un prestataire externe respectueux d'un critère fourchette verte, assurant des mets équilibrés. Le menu est affiché sur le site internet de la commune pour toute la semaine. Pour les jeunes de la 9S à la 11S la cantine dispose de micro-ondes et il leur est permis d'amener leur pique-nique. Ajouté à l'offre de plat ou de sandwich sur place il est possible de gérer son alimentation selon ses besoins. Le cas échéant une option végétarienne est disponible, de même que de la salade, du yaourt et des boissons. La page internet donne les repas prévus pour la semaine en cours et à venir.

L'inscription à l'APEMS et à l'AREMS est effectuée par année sur la plateforme internet monportail.ch. Par la suite, chaque parent gère les inscriptions aux repas via la plateforme. Une explication vidéo est visible sur le lien suivant :

https://bit.ly/Ma_Cantine

On peut le constater, monportail.ch et Ma Cantine permettent la traçabilité alimentaire des enfants inscrits, en plus de la réservation quotidienne. La commission note que même en cas de compte négatif, l'enfant pourra disposer d'un repas et de boisson. Un courriel sera alors directement adressé aux parents afin de demander un paiement sur le compte.

La commission pense que si portail.ch était développé en mode Application (actuellement application internet), son efficacité serait augmentée par rapport au log in, de même qu'il permettrait aux adolescents de 9S à 11S de gérer leurs choix de repas indépendamment des parents si besoin.



Statistique pour le réseau AJEMA – 2023 – Auteur : Réseau AJEMA

5. OFFRE POUR LES BESOINS PARTICULIERS

5.1. Définition et situation.

Les enfants aux besoins particuliers présentent des caractéristiques variées. Il peut s'agir d'enfants avec une déficience physique (ex. : un enfant amputé d'un membre), une déficience sensorielle (surdité, cécité) ou une déficience intellectuelle. Il existe un droit de chaque enfant, qu'il soit en situation de handicap ou non, de partager un lieu de vie et des activités avec des pairs du même âge.

À St-Prex, les structures d'accueil de la petite enfance peuvent accueillir des enfants ayant des besoins spéciaux. Saint-Prex est en conformité avec les directions cantonales et a mis à disposition dans le réseau scolaire les services suivants :

- Espace Soutiens
- Infirmière et Médecin Scolaire.
- Logopédistes, Psychologues, Psychomotricienne (service PPLS)
- Prévention.
- Educateur en milieu scolaire

En plus des services disponibles précités, St-Prex est le siège de la Fondation Perceval, une institution privée qui s'engage à l'accompagnement de personnes en situation de handicap, enfants et adolescents compris, en leur offrant scolarité, formation, travail, soins et lieu de vie depuis 1967. Elle soutient le développement de leur autonomie, liberté et bien-être, dans un cadre adapté et sécurisé, grâce à un personnel qualifié, responsable et bienveillant.

Perceval offre un enseignement à une centaine d'enfants et adolescents, de 4 à 18 ans, dont une soixantaine est hébergée dans le foyer Perceval.

La Fondation Perceval est reconnue et subventionnée par les Services cantonaux compétents. Toutefois, les résidents de Perceval, quand leur situation le leur permet, parcourent et s'impliquent dans les espaces publics et de loisir de notre site. Afin d'écouter d'éventuels besoins à ce propos, la Municipalité rencontre régulièrement la direction de Perceval et entretient de bonnes relations.

Le foyer Cilaos géré par la Fondation Jeunesse et Familles accueille des enfants de 0 à 6 ans traversant des difficultés familiales et sociales. Le Foyer accueille jusqu'à 6 enfants. Il se situe à la route de Rolle 1a et il est présent à Saint-Prex depuis août 2023.

5.2. Mobilité réduite.

Tous les arrêts de bus situés dans notre territoire sont conformes à la LHand.

C'est loin d'être le cas pour l'accès aux véhicules et aux quais à la gare de Saint-Prex, qui n'est pas en conformité pour les personnes à mobilité réduite. Il en est de même pour l'accès aux poussettes, charrettes et vélos.

Notre Municipalité est régulièrement interrogée par des concitoyens ou dans le cadre du Conseil sur les adaptations nécessaires à la gare de Saint-Prex. Malgré de régulières interventions, la Municipalité reçoit une réponse dilatoire, lorsque ce n'est pas le report d'échéances promises par les CFF, dont l'entier de la mise aux normes dépend.

Sachant que le nombre de personnes impactées se compte par centaines, la commission insiste pour qu'une pression régulière soit exercée auprès des autorités concernées, cantonales et CFF, afin de maintenir la conscience d'une situation inacceptable.

La commission relève également la non-conformité des wc publics, notamment à la Place d'Armes, au Chauchy et à la forêt du Cherrat, qui ne sont pas adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Les remarques ci-dessus sont issues, par extension, de l'examen de la situation pour les enfants et jeunes à mobilité réduite.

5.3. Qu'est-ce qui est du ressort de la commune ?

La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (ci-après LHand) est en vigueur depuis le 1er janvier 2004. Elle oblige en premier lieu la Confédération, les Cantons et les Communes à offrir des prestations accessibles aux personnes handicapées.

Comme mentionné, nous comprenons que le droit suisse garantit aux enfants et aux jeunes le droit de profiter et de vivre dans des conditions similaires, quelle que soit leur situation physique et psychologique. Certes, il est de la responsabilité des institutions spécifiques existant dans notre canton d'assurer l'éducation et l'accès de base à celles-ci en besoins spéciaux.

La commission rappelle qu'offrir des opportunités similaires à tous contribue non seulement à l'inclusion sociale et professionnelle, mais également à la réduction des préjugés et du ressentiment. Des petits gestes de notre commune peuvent favoriser une culture de respect et de reconnaissance des différences.

Pour en savoir plus sur l'accessibilité des transports publics :

https://bit.ly/Accessibilité_Transports_Publics

Pour en savoir plus sur la LHand :

https://bit.ly/Loi_LHand

6. LE SOUTIEN SCOLAIRE

Quelle est l'offre en devoirs surveillés ?

La commune propose un service de surveillance après les cours pour les élèves de la 3P à la 8P afin d'aider avec leurs devoirs. Chaque classe peut accueillir jusqu'à 12 élèves. Actuellement il y a 41 élèves inscrits, et il est important de noter qu'il n'y a pas de liste d'attente, ce qui signifie que tous les élèves intéressés peuvent participer au service de devoirs surveillés selon leur disponibilité.

Les parents peuvent inscrire leur enfant pour les lundis, mardis ou jeudis après-midi, directement après l'école et ceci pour minimum un semestre. Le prix de 6.00 CHF par leçon est perçu par facture semestrielle.

Point 503.05, page 41, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité

7. TRANSPORT / MOBILITE

7.1. Sécurité.

L'unité de prévention de PRM (Police Région Morges) dispense des programmes de prévention routière pour les classes de 1P à la 11S. Les parents en sont informés avant la première rentrée. Divers niveaux de sensibilisation sont mis en place, allant de la théorie à la pratique selon les niveaux des élèves. Des pratiques en situation réelle sont privilégiées par PRM afin que les élèves connaissent les dangers réels sur leur chemin d'école. La trottinette est déconseillée pour des raisons de sécurité ; les enfants sont incités autant que possible à se rendre à l'école à pied.

7.2. Accès et voies.

Au vu de la superficie de la commune, une grande partie des enfants a la possibilité de se rendre à pied à l'école. Ils s'y rendent seuls, accompagnés de leurs parents pour les plus jeunes ou, en profitant du Pédibus pour ceux qui habitent à l'Ouest du village et sont enclassés au Chauchy.

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants (4 à 8 ans environ) à pied à l'école sous la conduite d'un adulte et selon un parcours défini. Basé sur l'engagement des parents, les familles s'organisent selon leurs besoins. La commune soutient la mise en place de ce système.

Pour en savoir plus sur le Pedibus :

<https://pedibus.ch/fr/>

Les vélos (mais aussi les trottinettes) sont utilisés par de nombreux enfants. Des couverts à vélos et trottinettes sont à disposition dans chacun des sites.

Un bus scolaire navette circule de Sous-Allens aux Saugettes aux heures de début et de fin d'école.

Au vu de l'étroitesse de la route et du trottoir, mais aussi de la difficulté d'accès à ce dernier, les habitants des immeubles se trouvant à l'entrée du village depuis l'extrémité de la route de Morges (après la petite forêt côté Morges) ne bénéficient pas d'une sécurité adéquate pour les enfants à pied ou à vélo. Que mettre en place en attendant le réaménagement de la RC1 ?

Malgré l'accessibilité des différents collèges à pied, à vélo, en trottinette ou en bus, de nombreux parents amènent leurs enfants en voiture à l'école. Ceci entraîne du parking sauvage et un certain chaos aux abords des collèges, ce qui augmente le risque d'accident.

Questionnée à ce propos à plusieurs reprises par le conseil, la municipalité répond vouloir augmenter la prévention en 2024 et passer à la répression en 2025.

Deux points critiques semblent présenter un besoin d'amélioration, soit la dépose minute aux différents collèges et la sécurité sur le chemin de l'école depuis les quartiers de l'entrée de Saint-Prex venant de Morges.

Point 504, page 41, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité

8. LES QUESTIONS D'INTEGRATION

8.1. Accueil Enfants de diverses origines

Les personnes de nationalité étrangère forment 36 % de la population active du canton de Vaud en 2018, soit largement plus qu'en moyenne suisse (27 %). La distinction entre Suisses et étrangers ne permet toutefois pas de prendre en compte l'expérience migratoire des individus, qui peut impliquer des différences culturelles et sociales plus importantes que celles déterminées par la simple appartenance nationale. (source d'information : www.vd.ch)

Le comptage de Population au 31 décembre 2021 indique que 5'992 personnes résident à St-Prex dont 2208 d'origine étrangère, soit 36.9%. Un peu plus que la moyenne cantonale. Il n'est pas tenu compte ici des Suisses arrivant du Tessin ou des Suisses alémaniques qui ne comprendraient pas la langue française.

Parmi les étrangers de St-Prex on compte une quarantaine de personnes réfugiées, qui sont aussi des personnes touchées par un traumatisme de la guerre, ou situation politique, et qui vivent avec un budget plus bas que la moyenne. Les enfants arrivant dans ces conditions ont encore plus besoin d'une intégration rapide.

L'intégration et l'apprentissage du français se fait à l'école grâce à des cours de français intensifs dispensés par les enseignants CIF (Cours Intensif de Français). *Cependant, notre commune peut grandement contribuer à faciliter l'intégration des enfants et de leurs familles en préparant et en diffusant des informations précises sur les activités extrascolaires, l'existence et les activités offertes pour les associations locales, les fêtes et les événements sociaux et sportifs.*

8.2. Informations et actions pour favoriser l'intégration

Des discussions ont été effectuées avec quelques familles ayant immigré à St-Prex, afin de comprendre leurs expériences. Ces expériences évoquées lors des entretiens montrent principalement que la langue et l'information, entre autres, sont essentielles à l'intégration rapide des jeunes étrangers et de leurs parents.

Lors de leur enregistrement, les parents ou la famille pourraient *bénéficier d'une introduction par une personne employée de la commune et parlant la langue* pour connaître nombre de prestations possibles et favorables à l'intégration en une seule fois.

Parmi ces prestations, nous avons relevé :

- L'existence de la cabane des Jeunes, très favorable à l'intégration
- Les prestations de l'Entraide familiale pour l'apprentissage du Français aux personnes intéressées
- Les Petits Part'âges, lieu d'intégration des parents et des enfants dont plusieurs familles disent avoir eu connaissance seulement sur le tard.

Ainsi, des pistes de recommandation sont issues des discussions de la commission :

- *Faciliter la traduction des pages utiles à la jeunesse et aux parents concernant le site internet (artifice internet ?)*
- *Encourager les sociétés locales à accueillir sans délai les nouveaux arrivants d'origine étrangère afin d'accélérer leur intégration, notamment linguistique.*
- *Résumer en un document facilement imprimable, éventuellement traduit en diverses langues, les informations utiles et les bonnes pratiques à la fois utiles aux jeunes et aux parents.*

Du fait de son dynamisme social et de ses infrastructures, Saint-Prex dispose d'un bon potentiel pour favoriser l'intégration des jeunes d'origine étrangère.

9. LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES – VACANCES - LOISIRS

Les possibilités d'activités sportives et de loisirs à Saint-Prex sont nombreuses, pour ne pas dire plus. Nous avons tenté de les énumérer dans l'optique de leur utilisation par la jeunesse et de leur accessibilité. Nous décrivons les sujets suivants :

- **Le Petit Part'âge**
- **Les places de jeux**
- **Les plages**
- **La Piscine**
- **La Cabane des Jeunes**
- **Le Street Workout**
- **Le Skate Park**
- **Le passeport Vacances**
- **Eren Festival**
- **Les sociétés locales**
 - I. **Le Sauvetage**
 - II. **Club Immersion**
 - III. **Lemanplongee.ch**
 - IV. **Fanfare de la Verrerie**
 - V. **Football FC Amical**
 - VI. **Les Cadets**
 - VII. **La Société de Jeunesse**
- **Les Bibliothèques**
- **Evénements marquant pour les jeunes**

9.1. Le Petit Part'âge

Accueil : 0 à 5 ans

Horaire : 9h00 à 11h15, mercredi, jeudi et vendredi matin.

En période scolaire, hors vacances.

Situé au Foyer à St-Prex, anciennement « le ballon rouge », ce lieu est accessible gratuitement, sans réservation, en présence des parents. Des personnes bénévoles assurent un accueil, avec café pour les parents et petits gâteaux pour les petits. Un lieu chaleureux et idéal pour des jeunes parents qui souhaitent faire connaissance (et peut-être aussi s'intégrer dans notre commune) avec d'autres parents, enfants – avant le grand saut à l'école.

9.2. Les places de jeux

Accueil : 0 à 12 ans

Horaire libre

Lieux : Ancienne gravière – Plage du Chauchy – Plage du Coulet – Port de Taillecou – Route de Lussy – Sous-Allens – Sous-Allens-Cherrat

<https://www.saint-prex.ch/fr/viesociale/placesdejeux/>

Implication parentale chez les petits.

En 2023 – au Coulet, a été inaugurée une nouvelle place de jeu – cet investissement a été fait sur le budget de la commune. L'ancienne installation était délabrée, il valait mieux investir dans une place de jeu neuve qu'entretenir et réparer une place de jeu qui avait vieilli.

Nos places de jeu ont à peu près 20 ans – l'âge d'une génération – les places sont toujours contrôlées et entretenues – elles sont en état – mais effectivement on remarque qu'une génération a passé.

Le jeu est la meilleure forme d'éducation. L'aire de jeux est l'une des dernières oasis où il ne devrait pas être interdit de jouer librement. Nous devons permettre et encourager le jeu.

La commission encourage la Municipalité à envisager la mise à niveau des places de jeux d'ancienne génération dans le cadre des projets à venir.

9.3. Les plages

Accueil : 0 à 18 ans

Horaire libre, accès saisonnier.

Lieux : Coulet, Chauchy, Bains des Dames, Place d'armes

Implication parentale chez les petits.

L'accès au lac, sur les 4 plages précitées, est un privilège saint-preyard. Nous sommes gâtés par l'accessibilité de diverses expositions de plages, avec vagues, lac lisse, plages protégées suivant si le vent souffle du Nord ou du Sud-Est. De nombreuses activités sportives allant du kitesurf à la plongée et aux baigneurs de tout âge prennent leur départ avec un accès facilité d'une de ces plages.

Les eaux sont régulièrement contrôlées par l'organe compétent et les mesures d'information sont prises le cas échéant (en particulier à la plage du Coulet, sensible aux débordements épisodiques de la STEPi.

Nos jeunes peuvent se retrouver à leur guise et profiter des 4 plages accessibles en vélo. Le plongeoir – notre phare de St-Prex – restauré, sait réjouir une nouvelle génération. Dans notre enquête auprès des jeunes, leur amour pour les plages et le plongeoir ressort clairement.










9.4. La piscine

Accueil : 0 à 18 ans

Horaire voir site internet.

Accès toute l'année, deux périodes de vacances.

L'Ecole de natation à la piscine de St-Prex propose différentes formules de découverte du milieu aquatique, depuis la familiarisation jusqu'au perfectionnement pour les adolescents, en passant par l'apprentissage par petits groupes de 3 enfants. Les formules diverses sont indiquées sur le site, ainsi que les tarifs.

 <p>Ecole de natation- Niv 1 4 ans révolus et moins de 6 ans Découverte du milieu aquatique</p>	 <p>Ecole de natation- Niv 2 Âge: 4 ans révolus à 6 ans Familiarisation</p>	 <p>Ecole de natation- Niv 3 Âge: 6 à 8 ans Apprendre à nager</p>
 <p>Ecole de natation- Niv 4 Âge: 6 à 10 ans Apprendre une 3ème nage</p>	 <p>Ecole de natation- Niv 5 Âge: 7 à 12 ans Apprendre une 4ème nage</p>	 <p>Ecole de natation- Niv 6 Âge: 8 à 12 ans Améliorer les 4 nages</p>
 <p>Ecole de natation- Adolescents Âge: 13 à 16 ans Perfectionner les 4 nages</p>	 <p>Ecole de natation- Adultes Dès 17 ans révolus et plus Adultes loisir</p>	 <p>Ecole de natation- Adultes Dès 17 ans révolus et plus Adultes avancés</p>

Plus de détails sur <https://piscine-st-prex.ch/>

De nouvelles propositions tarifaires ont été faites récemment favorables à davantage de fréquentation par la jeunesse et plus avantageuses pour les habitants de la commune.

Il y a aussi du matériel (flotteurs, boards) à disposition pour les enfants qui sont accompagnés par leurs parents. Le samedi et dimanche après-midi l'aquasplash fait le bonheur pour les jeunes enfants qui savent nager.

Le point 307.08, page 24, du Rapport de gestion 2023 de la Municipalité donne des indications sur les activités et mesures en lien avec la piscine.

9.5. La cabane des jeunes

Accueil : 10 à 18 ans

Horaires :

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jedi de 16h00 à 18h00

Vendredi de 16h00 à 21h30

2 samedi par mois de 15h00 à 21h00

Activités élaborées avec un programme de 3 mois en 3 mois, affiché dans la cabane et sur le site de la commune.

En période scolaire, hors vacances.

Son nom est tiré de son histoire. En effet, il y a longtemps les jeunes se retrouvaient tout simplement dans la cabane de la cure catholique, accueillis par le curé de l'époque, le curé Niclasse. A son départ, une réflexion est faite au travers d'un groupe de travail, et c'est là que l'association de la cabane des jeunes est créée en 1988.

Au début, elle est ouverte timidement seulement les vendredis, aux 12-18 ans, mais rapidement, ceci s'avère insuffisant. Des animateurs seront dès lors engagés. Dès 2012 l'association est dissoute et la cabane est reprise par la commune, qui reconnaît le besoin et prend à sa charge les frais inhérents à la structure et à son fonctionnement.

Dès la création du complexe du Vieux-Moulin la cabane prend sa place en son sein, et c'est en 2015 lors de la création du complexe de Marcy qu'elle prend naturellement sa nouvelle place au lieu actuel. Une place beaucoup plus adaptée, dans un endroit stratégique, le terrain de foot, noyau central des jeunes à St-Prex. La fréquentation est en augmentation.

Les jeunes ont la possibilité d'y réserver des activités telles que : cours de cuisine, soirée repas et cinéma. Tous les vendredis, un petit apéro chips ou légumes, et du sirop sont offerts, afin de bien commencer le week-end. Les jeunes peuvent aussi jouer au babyfoot, au billard, aux échecs et à nombre de jeux de sociétés. Ne rien faire, se détendre dans les canapés, discuter entre eux, sont des activités tout aussi courantes. Le téléphone portable est autorisé.

La cabane des Jeunes est animée par Mme Roxane Metraux et Mme Nathalie Bataillard ainsi que Sébastien. Dans un esprit de famille, ils accueillent, orientent, soutiennent et animent les jeunes qui fréquentent la Cabane. Ces derniers peuvent aussi amener un vrai projet, qu'ils doivent concevoir, organiser, réfléchir, budgétiser, programmer et qui en cas d'acceptation pourra voir le jour (sortie à Europa Park par ex.) Mais le succès de cet endroit est surtout à attribuer aux personnes qui y travaillent et que tous les jeunes connaissent. De même, chaque jeune qui s'y présente est connu par son prénom lorsqu'il arrive après l'école. Le sourire des animateurs, leur présence et l'écoute font de ce lieu un espace de partage et d'échange, dans lequel les règles et le respect sont naturellement guidés et transmis.

La cabane est ouverte du 1er septembre au 31 mai chaque année. La question s'est posée de prolonger l'ouverture pour l'été, ce qui a été testé. Toutefois, l'expérience n'a pas été concluante, la fréquentation étant aléatoire et en dent de scie, en fonction de la météo. Les abords du lac et les nombreuses plages de St-Prex forment les lieux de rassemblement durant l'été et prennent naturellement le relais de la cabane.

Point 505.02, page 42, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité

9.6. Le Street Workout

Accueil : 12 à 18 ans

Horaire libre.

Lieux : Taillecou

Le street workout terminé en été 2023 près du port de Taillecou donne une nouvelle activité plus sportive pour les jeunes et les moins jeunes – un sol amortissant s’est imposé.

C’est un vrai plaisir de voir que de tels projets puissent être réalisés – nous pouvons être fiers de vivre dans notre commune et avoir accès à des infrastructures dans un cadre idyllique. Des arbres devront encore être plantés autour du street workout.

Point 307.11, page 26, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité.

9.7. Le Skate Park

Accueil : 6 à 18 ans

Horaire libre.

Lieux : Vieux Moulin

Implication parentale chez les petits.

Le nouveau skate park a été inauguré en 2023. La pétition d’une équipe d’amis, soutenue par la municipalité, a redonné vie à ce projet. Les jeunes ont monté un excellent dossier. Frank Fischer (skateur et consultant pour la réalisation de skate-parks en Suisse Romande) a animé le workshop et conseillé l’équipe. Ce workshop a été demandé par la responsable de la municipalité en charge. Le skate park a été accepté et se trouve à côté du Vieux Moulin.

Le skate park est un vrai succès et démontre cette possibilité d’action politique pour les jeunes non majeurs de faire une pétition, nos jeunes ont une voix et ils peuvent la faire entendre.

Point 307.09, page 25, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité.

9.8. Le Passeport Vacances

Accueil : 6 à 16 ans

Deux semaines durant les vacances d’automne

Lieux : diverses communes

Prix : CHF 65,-

Env. 600 enfants participent au passeport vacances, issus des différentes communes avoisinantes. La commune de St-Prex est partenaire, ce qui permet d’être au bénéfice du prix le plus bas. Les activités sont soutenues par des accompagnants, sur la base d’un programme établi par les participants allant jusqu’à six activités. Pour les plus grands, des activités plus éloignées sont possibles (13-16 ans). Des journées découverte sont offertes (mini-stage) dans une quarantaine de métiers (ébéniste, physiothérapeute, mécanicien, etc.). Les grands, encore, reçoivent un carnet de bons d’accès pour découvrir à leur guise et sans accompagnement diverses activités telles que le bowling, le billard, le lasergame, le cinéma, ou encore l’entrée à la piscine à St-Prex

A St-Prex, chez Christian Boillat, il y a la possibilité de participer à une activité « faire une pâtisserie », apprendre à jouer la pétanque avec les mordus de la pétanque, mais aussi des activités à la cabane des jeunes et à la ferme des Morand. L'activité Protection civile a malheureusement été arrêtée.

<https://www.pv-morges.ch/offre/passeportvacances/>

9.9. Eren Festival

Le Eren Festival est une initiative issue d'un groupe de jeunes, dont certains saint-preyards, envisagée dès avant le Covid puis relancée après cette période compliquée. Soutenu par la Municipalité dès son lancement, il a fait preuve de professionnalisme, passé toutes les étapes de contrôle et de normes (police, pompiers, samaritains, normes de sécurité, etc) pour répondre aux exigences du Canton. Comme pour d'autres événements publics, la mise à dispositions de ressources communales et du lieu ont contribué au succès de la première édition 2022 (1300 entrées).

Une deuxième édition est annoncée au Chauchy pour le mois d'août 2024.

9.10. Les sociétés locales

Nous évoquons encore ici l'offre des sociétés locales, cette offre est-elle exhaustive ?

9.10.1. Le sauvetage

Le Sauvetage accepte les enfants dès 12 ans, tous les jeudis soir. On y apprend les bases du sauvetage, (massage cardiaque, position de sécurité, etc..) et également à l'aide du bateau du sauvetage de St-Prex, les interventions sur le lac.

9.10.2. Club Immersion

“les têtards” - accueille les enfants dès 8 ans au sein de sa section dédiée aux jeunes plongeurs.

9.10.3. Lemanplongee.ch

Ecole de plongée à St-Prex propose des “baptême de plongée” pour enfants en situation de handicap à partir de 8 ans (avec accord du médecin) - le prix est entre CHF 120,- et 150,-, ceci en piscine. Une expérience unique pour un enfant que de s'immerger dans l'eau, accompagné.

Cette prestation ne peut être faite à St-Prex, le prix de location offert étant plus élevé que la solution actuelle.

Ils proposent aussi des cours de plongeur enfant, à partir de 8 ans sur les rives du lac Léman, à St-Prex.

9.10.4. Fanfare de la Verrerie

30 élèves pratiquent la musique, 23 d'entre eux habitent St-Prex.

La Fanfare propose :

Dès la 1P, l'éveil musical

De la 1P à la 3P, l'Initiation musicale

Dès 6 ans, les instruments de percussion

Dès 7 ans, les instruments à vent

9.10.5. Théâtre

Entre 10 et 12 participants par année - La Cabane des Jeunes a engagé une personne pour enseigner cette activité - une représentation théâtrale a lieu une fois par an dans la cave du Château à St-Prex.

9.10.6. Football – FC Amical

En 2023 243 juniors Saint-Preyards étaient inscrits au FC Amical, soit env. 25% de la jeunesse de Saint-Prex à cette date.

Juniors G et F (2015-2018) :	65 enfants
Juniors E (2013-2014) :	54 enfants
Juniors D (2011 - 2012) :	61 enfants
Juniors C (2009 - 2010) :	33 enfants
Juniors B (2007 - 2008) :	30 enfants

Les juniors comptent 8 filles avec une licence, elles se changent soit dans un vestiaire qui est libre ou dans un des 2 vestiaires pour arbitres.

Avec les 21 équipes, la planification des entraînements ou des matchs est compliquée par mauvais temps, vu que le terrain principal, en herbe, est fermé mais ils ont heureusement un terrain en synthétique. Un éclairage au stade du Vieux Moulin serait un plus.

Chaque année il y a 2 camps au stade de Marcy pendant l'été avec le partenaire Star-Sport.

Ces camps sont ouverts selon les modalités suivantes :

Enfants de 9 à 15 ans, camp Tottenham, prix CHF 520,-
Enfants de 8 à 14 ans, camp Benfica, prix CHF 520,-

Les membres du FC Amical bénéficient d'une réduction. Les deux camps se déroulent du lundi au vendredi.

9.10.7. **Basketball – Club Red Devils Morges – St-Prex**

Le club s'adresse à tous les jeunes sportifs de 6 à 20 ans. Ils proposent 3 semaines de camp chaque été pendant les vacances (2 premières semaines et la dernière semaine d'été).

<https://www.reddevilsbasket.ch/camps/>

9.10.8. **Société de Gymnastique de Saint-Prex**

La société de gymnastique joue un rôle essentiel pour la jeunesse, depuis le plus jeune âge. Environ 160 enfants de moins de 16 ans y pratiquent des activités sportives, participent aux concours et au spectacle annuel. Ici également le taux d'occupation de la jeunesse est facilement estimé à env. 25% de la jeunesse Saint-Preyarde. Les enfants sont acceptés dès 2,5 ans avec la gym parents/enfant. Le mode de fonctionnement bénévole et la demande importante ne permettent pas d'accepter toutes les inscriptions faute de moniteurs suffisants.

Le groupe athlétisme est également dynamique et participe à de nombreuses compétitions de niveau cantonal, romand et suisse.

Pour en savoir plus : <https://www.gym-stprex.ch/groupes>

Tant pour le football que pour l'athlétisme (Avec également un espace de saut en hauteur), une amélioration de l'éclairage au Vieux-Moulin serait un plus.

9.10.9. **Société des Cadets**

Faire partie des Cadets de St-Prex signifie apprendre à vivre en communauté, se faire plein d'ami(e)s et s'ouvrir à la nature. Les activités sont très variées et se font en plein air, elles s'adressent à tous enfants entre 6 ans – 16 ans. Leur local se situe dans **l'abri PC (Protection Civile) derrière le collège du Cherrat II, à Saint-Prex. Les séances ont lieu un samedi sur deux, l'après-midi hors vacances scolaires de 14h00 à 17h00. Ils organisent chaque année un camp d'été.** Les enfants sont encadrés par des moniteurs en possession d'une formation.

<https://cadet.ch/st-prex/>

9.10.10. **Société de Jeunesse de St-Prex**

La société de jeunesse fait partie des jeunesses de l'Aubonne et compte 13 membres âgés entre 15 et 23 ans. C'est une société mixte – partagée à moitié entre femmes et hommes. Leur principale activité est l'organisation et le soutien aux manifestations Saint-Preyardes (organisation, bénévolat, etc.), des activités sportives et des fêtes.

La Société de Jeunesse est une société traditionnelle du village et jouit d'une très bonne entente avec la commune, avec qui les contacts sont réguliers.

En décembre 2023, la Jeunesse apprenait que l'organisation du Giron du pied du Jura 2025 leur incombait. Une équipe augmentée a été mise en place, comprenant quelque 42 membres de 16 à 35 ans. Dès avril 2024, le team ainsi formé rencontre 2 à 3 fois par mois les services municipaux pour discuter de l'organisation du Giron.

Tous les services municipaux leur ont ouverts les bras pour cette manifestation, comme auparavant. Que cela continue ainsi, c'est top ! dit Félix Mack, son Président.



<https://www.facebook.com/jeunesse.destprex>

9.10.11. **Bibliothèques**

Saint-Prex compte 2 bibliothèques à la disposition des jeunes, soit la bibliothèque scolaire, située au collège du Cherrat, et la bibliothèque communale, située au Vieux-Moulin.

Bibliothèque scolaire : https://bit.ly/Bibliotheque_Scolaire_St_Prex

Bibliothèque communale : https://bit.ly/Bibliotheque_Communale_St_Prex

Point 508, page 43, Rapport de gestion 2023 de la Municipalité

9.10.12. **Événements marquant pour les jeunes**

Le tour ne serait pas complet sans mentionner trois événements plus ou moins marquants pour les jeunes et qui suscitent leur enthousiasme :

Les activités pour les très jeunes et ados lors de **Saint-Prex Sur Les Quais**, soit le château gonflable et les essais du cirque Coquino, ou encore la Silent Party. Les forains présents lors de **l'Abbaye de Saint-Prex**. Et enfin les forains et les feux d'artifice lors de la **fête du 1^{er} août**.

10. PRIX / FINANCES / SUBVENTIONS

218	Accueil de jour		
2180	Accueil de jour		
21800	Cantine - APEMS - AREMS	Débit	Crédit
21800.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2 000	
21800.3100.00	Matériel de bureau	500	
21800.3101.00	Produits et fournitures de nettoyage	300	
21800.3105.00	Frais de manifestation - denrées alimentaires, frais de repas	5 000	
21800.3105.01	Denrées alimentaires destinées à la vente	120 000	
21800.3110.00	Meubles et appareils de bureau	750	
21800.3119.01	Mobilier et d'équipement pour autres locaux	6 000	
21800.3130.04	Frais de téléphones, concessions radio, internet	800	
21800.3130.10	Encadrement APEMS par des tiers	9 500	
21800.3151.01	Entretien des machines, mat. d'expl. et d'entretien	500	
21800.3170.01	Remboursements de frais effectifs, transports	1 900	
21800.3612.00	Parts aux assoc. Intercom. - FAJE - AJEMA - parascolaire	650 000	
21800.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	424 000	

8/30

BUDGET 2024

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE - MCH2

Sous réserve de modifications
(statut de commune pilote)

21800.4250.01	Facturation frais administratifs - Ma cantine		4 000
21800.4260.05	Participation des parents aux activités hors repas		140 000
21800.4260.06	Participation des parents aux repas		245 000
21800	Cantine - APEMS - AREMS	1 221 250	389 000

21801	La Cabane des Jeunes	Débit	Crédit
21801.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	750	
21801.3100.00	Matériel de bureau	600	
21801.3101.00	Produits et fournitures de nettoyage	900	
21801.3110.00	Meubles et appareils de bureau	500	
21801.3119.01	Mobilier et d'équipement pour autres locaux	500	
21801.3130.03	Cotisations à des institutions de droits privés	100	
21801.3130.12	Frais d'animations	1 200	
21801.3130.13	Frais pour cours de théâtre	8 000	
21801.3170.01	Remboursements de frais effectifs, transports	100	
21801.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	86 600	
21801.4250.00	Recettes pour animations		2 000
21801.4250.01	Cours de théâtre		8 000
21801	La Cabane des Jeunes	99 250	10 000

219	École obligatoire, non mentionné ailleurs		
2199	École obligatoire, non mentionné ailleurs		
21990	ASISE	Débit	Crédit
21990.3612.01	Particip. aux charges enseignement primaire d'autres comm.	2 395 000	
21990.3612.02	Particip. aux charges enseignement secondaire d'autres comm.	1 151 000	
21990.3910.00	Imputations internes de frais de personnel	178 200	
21990.4612.01	Dédommagements des communes pour l'enseignement		172 500
21990	ASISE	3 724 200	172 500

29	Autres systèmes éducatifs	9 000	0
299	Formation, non mentionné ailleurs		
2990	Formation, non mentionné ailleurs		
29900	Office d'orientation professionnelle	Débit	Crédit
29900.3612.00	Particip. aux charges enseignement scolaire d'autres comm.	9 000	
29900	Office d'orientation professionnelle	9 000	0

545	<i>Prestations aux familles</i>		
5450	<i>Prestations aux familles</i>		
54500	AJEMA - FAJE - entraide familiale et autres aides aux familles	Débit	Crédit
54500.3130.09	Transport convois funéraires	2 500	
54500.3132.00	Honoraires et frais d'expertises, constats de décès	2 500	
54500.3612.00	Parts aux assoc. Intercom. - AJEMA - préscolaire	1 100 000	
54500.3612.01	Parts aux assoc. Intercom. - FAJE	30 000	
54500.3637.00	Subventions accordées aux particuliers - entraide familiale	40 000	
54500.3637.01	Subventions accordées aux particuliers - aides et prév soc	20 000	
54500.4612.02	Dédommagements des communes pour l'animateur des rues		14 000
54500	AJEMA - FAJE - entraide familiale et autres aides aux familles	1 195 000	14 000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	6 000	0
579	<i>Assistance, non mentionné ailleurs</i>		
5790	<i>Administration des services sociaux</i>		
57900	Assistance, non mentionné ailleurs	Débit	Crédit
57900.3612.00	Particip. Charges cantonales - AAS et CSR	6 000	
57900	Assistance, non mentionné ailleurs	6 000	0

Les chiffres ci-dessus, à titre indicatif, sont extraits du budget communal 2024.

Concernant la politique d'aide aux clubs locaux, la Municipalité informe comme suit :

La Municipalité subventionne les clubs locaux qui forment des jeunes jusqu'à 20 ans. Toutes les installations sportives sont mises à disposition gratuitement (football, basket, gym, etc). Des aides sont accordées pour près de Fr. 3000.00 (chiffres 2023) à des clubs régionaux qui forment des jeunes de St-Prex ne pouvant pas pratiquer cette activité sur le territoire saint-preyard.

La Municipalité répond favorablement aux demandes adressées par des jeunes talents locaux brillant au-delà de nos frontières.

11. COMMUNICATION / PROMOTION

On l'a vu, la communication vers et pour les jeunes, de même que pour les parents se fait essentiellement par le site internet et la Balise. Mais aussi, le bouche à oreille fonctionne.

L'ensemble des prestations offertes aux niveaux communal, régional, cantonal est important. Beaucoup d'informations et de liens ont été alimentés le site internet.

Pour les nouveaux parents, ou pour les nouveaux habitants, une information est donnée par le contrôle des habitants, de même qu'un abonnement à Pro Juventute est offert aux jeunes parents, pour une année.

L'information sur les prestations destinées aux jeunes et aux parents est également menée par l'école, de façon professionnelle et adaptée.

Face aux très nombreuses prestations offertes, c'est principalement l'accès à l'information et sa visibilité qui est questionnée.

La commission est d'avis que le site internet, bien que nourri de nombreuses informations voir toute l'information par de nombreux liens, pose un problème d'ergonomie pour accéder aisément à celle-ci. La question de la traduction a été posée pour certaines informations. De même qu'une proposition est faite pour l'établissement d'un document de synthèse mettant en évidence les prestations de 0 à 18 ans.

12. PREVENTION / SECURITE

Ce sujet a été abordé sur la base d'entretiens avec les personnes impliquées sur la commune de Saint-Prex, soit Espace Prévention La Côte, M. Antony Richard, et PRM, M. le Capitaine Grandjean, et M. le Sergent Guzzo.

12.1. Travail social de proximité

Espace Prévention la Côte est une plateforme régionale d'actions dans le domaine de la santé et la prévention. Les prestations s'adressent à l'ensemble de la population des districts de Morges et Nyon, de la petite enfance aux plus âgés.

Ainsi les Travailleurs Sociaux de Proximité engagés pour les districts, par les associations de communes ou par les communes directement sont un maillon important pour la prévention auprès des jeunes de 12 à 25 ans. *Aller vers, écouter, conseiller, orienter, soutenir ou encore accompagner des jeunes.*

Le travailleur social de proximité (TSP) est engagé par Espace Prévention La Côte à un taux d'activité de 50% pour le mandat auprès de l'Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE). Son action consiste à favoriser les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans et les institutions, en se positionnant comme soutien lorsque ceux-ci nécessitent des ressources supplémentaires.

Dès lors, une intervention « par points d'accroche » est proposée, afin que ses services soient connus du plus grand nombre. De la présence dans l'espace public à celle sur les réseaux sociaux privilégiés par le public cible, en passant par des actions de prévention, un lieu de permanence ou encore des projets liés à des besoins spécifiques identifiés avec ses partenaires (autorités communales, directions d'établissements scolaires etc.), **le TSP agit au plus proche des réalités locales**. Par sa connaissance élargie du réseau régional sur de multiples thématiques (insertion socio-professionnelle, démarche administratives, santé, logement, création de projet, citoyenneté, etc.), il est en mesure de répondre aux demandes concrètes formulées par son public.

Finalement, dans son rôle de « passeur », **il fait également remonter les informations pertinentes concernant les phénomènes émergents** au Comité de direction de l'ASISE.

A St-Prex, Anthony Richard occupe le poste de TSP depuis 5 ans environ.

Les jeunes de 12 à 25 ans peuvent se tourner vers lui pour obtenir de l'aide lors de la transition école et vie professionnelle, adolescence et âge adulte, pour s'émanciper et acquérir de l'autonomie et en soutien lors de difficultés diverses. Le job du TSP se passe hors mur. «Aller là où les jeunes sont mais les jeunes ne savent pas où je suis». Il s'agit de se faire connaître et reconnaître. **Les points d'accroche sont une permanence hebdomadaire à la Cabane des Jeunes (environ une quarantaine par an), à la sortie d'école, à Marcy au terrain multisports, au Vieux-Moulin et à tous les endroits où les jeunes se réunissent à l'extérieur.** A la belle saison, **de mai à septembre il sera présent au bord du Lac, les vendredis et samedis soir de 20h à 24h00. Parfois même jusqu'à 02h00 du matin pour les grosses soirées comme la soirée des promotions, ou après le bal qui va marquer la fin de la scolarité,** le passage vers la suite, une étape cruciale pour un jeune.

On peut le trouver sur les réseaux sociaux qu'utilisent les jeunes tels que instagram, whatsapp et facebook (plutôt adressé à l'info aux parents voire grands-parents). Sa carte de visite indique son numéro de portable et son adresse mail. Les premiers contacts se font au travers de distribution de bouteilles d'eau, de conseils. Il prête une oreille attentive, il offre son sourire. Il est accessible, sympa, patient, disponible, discret. Il est jeune, il est cool, c'est un peu un grand frère, mais il n'est pas de la famille, c'est ça qui est bien mieux...

Ses interventions agissent sur trois niveaux différents :

L'individuel

Lors de recherche d'autonomie, ou en cas de marginalisation, il pourra guider un jeune pour le renvoyer ensuite vers les services spécialisés qui correspondent à ses besoins.

Le collectif

Au travers de projets, il sensibilise à la notion de citoyenneté et de participation. Cela favorise l'implication des jeunes et ainsi leurs compétences sociales. Par exemple, l'organisation du bal de promo en 2023 par les élèves de 11^e.

Le communautaire

Etre connu et reconnu des jeunes mais aussi des parents. Favoriser le lien entre le jeune et les structures, entre le jeune et ses parents, ou encore entre le jeune et le monde professionnel.

Depuis le COVID, Anthony constate que **les jeunes se rassemblent beaucoup moins en grands groupes.** Ils se retrouvent plus facilement dans des espaces privés. Ils sont **moins visibles, moins accessibles** mais ça ne veut pas dire qu'il y a moins de besoins, ils sont simplement cachés.

Il observe une **augmentation des problèmes de santé mentale** et une **plus grande détresse psychologique (angoisse, solitude, repli sur soi)** des jeunes, une **perte de compétences sociales et relationnelles.** Ils ont de la peine à communiquer, une **perte des codes de communication (comment s'adresser à l'adulte).** Actuellement, pour certain il est compliqué de faire une démarche par téléphone pour un stage, une place d'apprentissage ou pour demander des informations. Il émet l'hypothèse que ces difficultés sont dues à une société en mutation, à la perte de repères, un excès d'information, les relations hommes/femmes, la place des jeunes dans la société, les changements, les évolutions. Le travail et le milieu professionnel également traversent beaucoup de changements.

Ces déséquilibres sont visibles par des actes tels que des déprédations sur le domaine public (tags, etc.), une consommation d'alcool (fuite de la réalité), des violences sur soi-même, etc... Ces différents éléments sont des façons d'exprimer un mal-être.

Selon lui, une des solutions pour renouer le contact, réapprendre la cohabitation, les règles de groupe, la communication, le respect, la responsabilité pourraient être des lieux de rencontre adaptés selon les âges.

Soit sous la forme de **prétexte de rencontre, comme une ouverture de salle de sport en soirée**. Concept existant dans d'autres communes, appelé « midnight sport ». Les jeunes, pas forcément sportifs, se rendent à la salle et finalement participent, discutent, créent des liens, font des connaissances et finalement s'ouvrent aux autres et y reviennent.

Ou sous la forme de locaux en gestion accompagnées. Ce sont des locaux dont les règles propres à l'endroit sont édictées par la commune, au moyen d'une charte d'utilisation rédigée en commun avec les jeunes accompagnés du TSP, de la commune et des parents. Il serait envisageable de faire un accès et des règles progressifs des lieux, en fonction du respect des règles. Si cela se passe bien, on ouvre une étape supplémentaire, par exemple, un accès WIFI, ou l'achat de jeux, ou encore la possibilité de faire à manger, ou d'introduire des boissons alcoolisées... tout cela par étape. Quelques jeunes seraient responsables du lieu et de faire respecter les règles. Au risque si elles ne sont pas respectées, de perdre des choses acquises, de restreindre les heures d'ouverture voire d'une fermeture temporaire.

Selon Anthony, il y a un vrai besoin pour un endroit dédié aux jeunes de 15 à 18 ans. Un endroit éloigné de la cabane serait un avantage également pour bien différencier les deux.

Les éléments suivants ressortent de la discussion :

La commune de Saint-Prex offre déjà un panel intéressant au niveau des infrastructures sportives accessibles librement.

Les jeunes en hiver, se rassemblent régulièrement au domicile des uns ou des autres.

Une perte des compétences sociales et de communication est observée qui peut être attribuée à la communauté virtuelle qui prend une large place du temps chez l'adolescent.

Pour les 10 à 14 ans, la Cabane des jeunes représente un lieu de rencontre hors du regard des parents mais sécuritaire.

Pour les 14 à 18 ans, le besoin d'un espace entre soi, loin des parents, loin de l'adulte explique le faible intérêt pour la Cabane des jeunes.

Un memento à l'usage des parents de 9 à 11H avait été édité en 2019. Il s'agirait de le remettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents.

L'importance de l'engagement parental est soulignée, de même que l'information pour une pleine responsabilisation.

12.2. Prévention et intervention

Ces informations découlent d'un **entretien chez PRM avec M. le Capitaine Grandjean, chef opérationnel, et M. le Sergent Guzzo, du service de police communautaire et de prévention.**

Dans le cadre de PRM et des services de proximité établis pour notre commune, l'activité de police touche **deux domaines principaux** :

- La prévention/L'information
- L'intervention (répression)

Le volet prévention est considéré comme fondamental et PRM investit temps et réflexion pour ajouter aux modules existant de nouvelles formules. On citera notamment :

- Des interventions de formation et d'information ciblées en fonction des problèmes du moment.
- La mise au point d'une présence de proximité lors de camps de ski, permettant un contact hors cadre favorable à la confiance.

- L'accent porté sur les médiations « à chaud », en présence des parents et afin qu'ils soient complètement impliqués.
- La présence PRM lors d'événements, p.ex. au Eren Festival, ou prochainement à l'inauguration du Skate Park, avec mini stand d'information et présence du personnel.

L'objectif est d'établir avec la jeunesse **un contact de confiance et responsable**. Il est fait une claire différence entre les relations de prévention et les obligations répressives lorsque celles-ci sont nécessaires. De même que **la collaboration avec le Travailleur Social de Proximité (TSP) est aisée, toutefois sans que jamais la présence ne soit simultanée**. On tient à distinguer les fonctions. De plus, **avant d'aboutir au volet pénal d'une intervention, on mettra l'accent sur la médiation, en impliquant systématiquement les parents**.

Actuellement, St-Prex se présente comme une commune calme du point de vue intervention. Les cas de délinquance sont rares et le cas échéant peuvent rapidement être pris en compte. Hormis certains cas isolés, tels qu'on en trouve dans toute les communes semblables, le contexte Saint-Preyard n'amène pas une préoccupation particulière. L'accent peut être porté sur un travail de fond.

Un volet important de la prévention réside dans l'information donnée dès la 1P et jusqu'à la 11S, adaptée à l'évolution de l'enfant vers l'adolescence. Ces programmes sont intégrés dans le cadre scolaire. La tendance, comme p.ex. pour les déplacements à vélo ou à trottinette, est de réaliser des cours pratiques sur le chemin réel des élèves, afin d'apprendre à gérer les points critiques effectifs sur leur route. Mais la prévention touche aussi les questions de drogue, le harcèlement numérique, la protection des données et l'intégrité personnelle.

PRM et les services administratifs communaux concernés, notamment au niveau des chefs de service et en présence d'un membre de la municipalité, ont une réunion mensuelle pour faire le point. Ces moments son également l'occasion de préparer les événements à venir.

Tant du côté de la Municipalité que de PRM, la collaboration est jugée excellente, régulière et directe.

13. VISITE DES BIENS COMMUNAUX

Les biens communaux visités par la commission ont été déterminés par l'examen du thème jeunesse. Plus que les infrastructures, ce sont les modes de fonctionnement, la qualité des sites et leur adaptation aux besoins actuels qui ont animé les visites et les discussions sur site. Nous remercions ici Madame Ariane Guyomard et Monsieur Tommaso Melchiorre, présents lors de ces visites avec la Municipalité.

Il s'agit donc :

- **De la cabane des Jeunes**
- **Des locaux APEMS à Sous-Allens**
- **De la cantine et espace AREMS au Cherrat**
- **Des locaux UAPE à Sous-Allens**

La cabane des jeunes a l'avantage d'avoir été conçue selon un cahier des charges précis établi en même temps que les installations sportives de Marcy. Le concept rend donc très bien le service attendu et est capable d'absorber le besoin. En journée, ce sont plutôt les 10 à 13 ans qui fréquentent la cabane, tandis que les ouvertures en soirée accueillent des jeunes jusqu'à dix-huit ans C'est également le lieu du rendez-vous le mardi soir avec le travailleur social de proximité, qui se tient à disposition.

Un espace d'accueil et de jeux avec un coin cuisine pour des collations ou réchauffer un aliment, au fond le wc, et attendant un espace multimédia et détente ; on constate que les jeunes se sont appropriés l'ensemble et la présence adulte est marquée pour soutenir l'organisation et l'animation.

La cabane des jeunes peut accueillir jusqu'à 50 personnes ; toutefois, à l'usage, la moyenne est en-dessous mais répond bien aux mouvements des jeunes, qui évoluent de la bibliothèque du Cherrat à la cabane, ou vers l'APEMS.



INFO

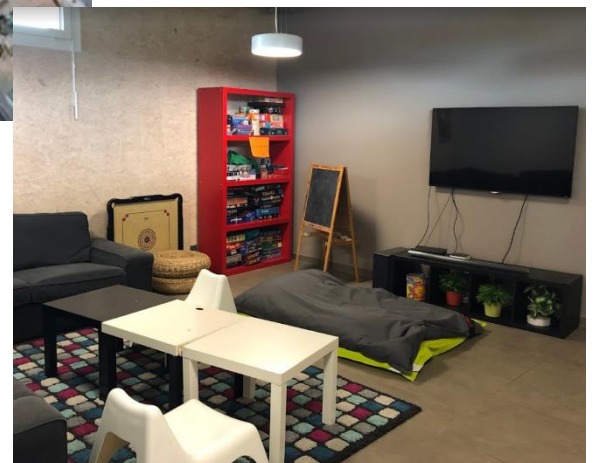
La Cabane est fermée de fin mai à début septembre.

Le programme de septembre et octobre 2024 sera disponible le mercredi 4 septembre dès 14h, à la Cabane.

Bel été à tous!



Roxane, Nathalie et Sébastien



Pour les autres locaux, déjà traités lors du rapport de la commission de gestion 2022, nous renvoyons aux remarques dudit rapport, à sa page 26.

14. SUIVI DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DERNIERE COMMISSION DE GESTION 2022

Les recommandations de la commission de gestion, exercice 2022 portaient principalement sur la Gestion des contrats. **Les points suivants avaient été relevés :**

Le processus de passation de commande devrait être amélioré afin de garantir sa traçabilité. Chaque commande ou action doit avoir une trace écrite qui puisse garantir la validité de la commande.

Réponse de la Municipalité :

Les commandes sont passées par écrit (courrier officiel signé par la Municipalité ou par mail). Dans tous les cas, elles doivent être indexées dans la GED avec le devis y relatif, s'il y en a, afin de conserver une trace des accords.

Demander systématiquement un minimum de deux ou trois offres pour les achats de gré-à-gré.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité essaye de le faire, quand cela semble pertinent et adéquat.

Limiter la durée des contrats cadres à 2-3 ans maximum et ne pas conclure de contrats "irrévocables" à l'exemple du contrat d'électricité marché libre qui interdit un retour en arrière (revenir sur le marché régulé).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a bien compris et n'a pas reconduit de contrat cadre au-delà de cette législature.

Formalisation des processus pour le processus d'achat avec une matrice décisionnelle (montant/décisionnaire).

Réponse de la Municipalité :

Le règlement interne de la Municipalité (art. 10) fixe une limite dans laquelle chaque municipal est libre d'adjuger un travail, dans le respect du budget à sa disposition.

Art. 10 – Adjudications

Les municipaux peuvent engager la Commune jusqu'à hauteur de Fr. 10'000.00 par cas, dans le cadre de leur capacité budgétaire, pour des tâches ou prestations récurrentes.

La procédure des marchés publics (de gré à gré – y compris comparatif – , sur invitation, procédure ouverte/sélective) est respectée pour toute adjudication.

Les devis, soumissions et autres offres des entreprises reçus en réponse à une demande d'offre de la Municipalité, ne sont mis à disposition des municipaux que lorsqu'ils sont tous rentrés et que le tableau comparatif est établi.

En outre, la Municipalité a octroyé des droits d'engager la Commune à certains collaborateurs. Les autres collaborateurs n'ont pas le droit de faire des commandes, sans l'accord de leur supérieur ou d'un membre de la Municipalité.

La Municipalité octroie le droit d'engager financièrement la Commune aux collaborateurs suivants :

Chefs de service : Fr. 5'000.00,

Responsables des locations et du service des eaux : Fr. 3'000.00,

Responsables de la cafétéria du Cherrat, de l'AREMS/APEMS, de la Cabane des Jeunes et de la piscine : Fr. 1'000.00.

Plus grande implication du Conseil Communal dans les scénarios complexes (par exemple lors de la politique d'achat de l'électricité). Certains conseillers communaux pourraient apporter leurs expériences et vues à la Municipalité pour autant que celle-ci reste attentive au problème de récusation/impartialité.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité en a bien pris note et a créé des Commissions éphémères, telles que celles pour la politique de stationnement et la place de l'Horloge. De plus, elle consulte régulièrement la Commission des finances.

Les audits (externes et/ou internes) devraient être généralisés pour des projets d'une certaine ampleur et représentant un risque majeur.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas généraliser les audits. Cependant, elle les réalise lorsque cela est nécessaire, comme pour l'audit RH.

La Commission de Gestion devrait être mandatée par la Municipalité pour garantir le suivi et la mise en place des recommandations de la Commission de Gestion de l'année précédente.

Réponse de la Municipalité :

Ce n'est pas le rôle de la Municipalité de mandater la Commission de gestion; c'est à cette dernière de se charger du suivi.

15. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION 2023

La commission a tenté de placer dans le texte des remarques et suggestions en italique. Les éléments ci-dessous ont été sélectionnés comme des points jugés prioritaires et parmi les points marquant lors des questions, visites et enquêtes :

- En dépit des difficultés évoquées par la municipalité et perçues par la commission, trouver de nouvelles propositions pour répondre à la demande effective de places d'accueil parascolaire UAPE.
- Monter un projet avec les jeunes de 14 à 18 ans, les parents et la municipalité pour mettre à disposition des jeunes de 16 à 18 ans un lieu social (local) dans le but de réaliser un espace de gestion accompagnée, surtout en hiver, pour répondre au besoin exprimé dans les interview de jeunes (sortis de l'école), et compléter l'offre d'espaces de réunion sur cette tranche d'âge.
- Réorganiser le trafic de dépose/récupération des enfants aux abords des écoles afin d'éviter engorgements, désordre et les dangers qui en résultent, notamment par des avertissements et signalétiques claires.
- Mener un projet d'information et de communication afin de mettre à la disposition des parents et jeunes l'ensemble de l'offre saint-preyarde en matière de prestations, de lieux d'accueil et d'activités favorables à la jeunesse, cela pour les 900 foyers ou plus recensés comme foyers de jeunesse.
- Rééditer le memento à l'usage des parents de 9 à 11S édité en 2019. Il s'agirait de le remettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents.

Recommandations au Conseil :

- Transformer la commission AJEMA en commission Jeunesse pour poursuivre l'attention aux sujets liés à la jeunesse.

16. CONCLUSIONS

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2023, accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2023 et le bilan, tels qu'ils sont présentés ;
2. de prendre acte qu'un bonus global de Fr. 526'966.57 a été réalisé sur quatre comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 36'246.75 pour deux comptes communaux d'investissements accusant un dépassement ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Rapport établi à Saint-Prex le 10 juin 2024

Au nom de la Commission de gestion, Le Président



Pierre Enderlin